



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JANVIER 2022 À 19 H 00**

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : M. Jean-Charles VALMY pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance** : Madame Roseline ARMENGAUD.

Rappel de l'ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JANVIER 2022  
à 19 H 00  
Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR :

**AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS**

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2021
- 2 Décisions prises par le Maire

**FINANCES - MARCHÉS PUBLICS**

- 3 Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile : choix du délégataire
- 4 Marché de travaux pour le réaménagement du bâtiment situé 18 route de Fronton en brasserie : attribution du lot peinture
- 5 Marché fournitures de bureau : approbation d'avenants n°2 de prolongation

**URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

- 6 Syndicat Bassin Hers Girou : choix des compétences optionnelles et approbation des demandes d'adhésion

**CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

- 7 Approbation de la convention avec l'association APG Sud

## AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

**Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2021**

**Article unique** : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Décisions prises par le Maire**

**Article unique** : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Délivrance de concessions dans le cimetière	365	18/11/2021	Concession de 30 années d'une superficie de 2 m <sup>2</sup>	200 €
	140	18/11/2021	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51m <sup>2</sup>	487 €
	3/60/170	18/11/2021	Concession de 15 années d'une superficie de 5,51m <sup>2</sup>	244 €
	3/66/176	18/11/2021	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51m <sup>2</sup>	487 €
	3/75/185	18/11/2021	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51m <sup>2</sup>	487 €
	CV 16	18/11/2021	Concession de 30 années d'une caverne	452 €
	UF62	01/12/2021	Concession de 15 années d'un columbarium	183 €
	355BIS	01/12/2021	Concession de 15 années d'une superficie de 2,86 m <sup>2</sup>	112 €
	3/67/177	09/12/2021	Concession de 15 années d'une superficie de 5,51m <sup>2</sup>	244 €
Tarification	DEC 41.2021	03/12/2021	Sortie cultur'bus du 18 février 2022	Normal : 16 € Réduit : 12 €
	DEC 42.2021	03/12/2021	Sortie cultur'bus du 17 avril 2022	Normal : 20 € Réduit : 5 €
	DEC 43.2021	03/12/2021	Sortie cultur'bus du 4 juin 2022	Normal : 17 € Réduit : 5 €
	DEC 46.2021	13/12/2021	Droits de place pour le marché de plein vent	Divers tarifs (+5%)
	DEC 47.2021	13/12/2021	Droits de place pour la fête locale, l'occupation du domaine public et les locations de salle	Divers tarifs
Aliénation de gré à gré de biens mobiliers	DEC 45.2021	09/12/2021	Aliéner une remorque à la mairie de Villariès	200 €

<b>Demande de subvention</b>	DEC 48.2021	15/12/2021	Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la construction du nouveau groupe scolaire	2022 : 3 853 000 € HT 2023 : 3 853 000 € HT
<b>Emploi crédits inscrits en dépenses imprévues</b>	DEC 49.2021	20/12/2021	Virement de crédit du chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » au chapitre 67 article 67443 « subventions aux SPIC aux fermiers et concessionnaires » pour l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public aux Cinés de Cocagne	280 €
<b>Dépôt d'un permis de construire</b>	DEC 50.2021	22/12/2021	Dépôt d'un permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire temporaire à proximité de l'actuelle mairie d'Aucamville	/

<b>Champs de délégation</b>	<b>N° décision</b>	<b>Date</b>	<b>Type de marché</b>	<b>Objet marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Marchés et accords-cadres</b>	DEC 44.2021	08/12/2021	Marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée	Création du foyer municipal - Avenant en plus-value suite à l'Avant-Projet Définitif	Groupement d'entreprises SARL d'architecture GOUBERT & LANDES/ BETEM/ ASCO INGENIERIE	135 992,95 € <del>121 800 €</del> (11,60% du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle des travaux)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **FINANCES - MARCHÉS PUBLICS**

**Objet : Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile : choix du délégataire**

**Article 1** : de désigner la SAS LES DEPANNEURS TOULOUSE OCCITANIE - LDTO comme délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile sur le territoire d'Aucamville.

**Article 2** : d'approuver le contrat de délégation de service public qui lui est proposé.

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer ce contrat de délégation avec la SAS LES DEPANNEURS TOULOUSE OCCITANIE - LDTO pour une durée maximale de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

**Article 4** : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Marché de travaux pour le réaménagement du bâtiment situé 18 route de Fronton en brasserie : attribution du lot peinture**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de peinture dans le cadre du réaménagement du bâtiment situé 18 route de Fronton en bar brasserie ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché avec l'entreprise DECOS 2000, située 26 Rue Jean Mermoz, 31140 FONBEAUZARD, SIRET n°424 639 672 00049.

**Article 2** : le marché est attribué pour un montant de 12 346,38 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Marché fournitures de bureau : approbation d'avenants n°2 de prolongation**

**Article 1** : d'approuver les avenants n°2 de prolongation pour les lots 1 et 2 du marché de fourniture de bureau conclus avec MTM/Buro+ et Blagnac Tampon.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer les avenants et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

**Objet : Syndicat Bassin Hers Girou : choix des compétences optionnelles et approbation des demandes d'adhésion**

**Article 1** : le transfert des compétences optionnelles "Animation SAGE Hers" et "Information et sensibilisation de tous publics" au Syndicat du Bassin Hers Girou.

**Article 2** : de charger le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution du transfert de compétences.

**Article 3** : de prendre acte de l'adhésion des communautés de communes Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malapère au Syndicat du Bassin Hers Girou.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

### **Objet : Approbation de la convention avec l'association APG Sud**

**Article 1** : d'approuver le projet de convention avec l'association APG Sud définissant les conditions d'organisation et de financement du prochain Festival de guitare.

**Article 2** : d'attribuer une subvention de 18 500 €, dont un acompte de 12 000 € sera versé dès la signature de la convention.

**Article 3** : d'autoriser le maire à signer ladite convention avec l'association APG Sud définissant les conditions d'organisation et de financement du prochain Festival de guitare.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,

Madame Roseline ARMENGAUD